

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

1. DÉCLENCHER LES SECOURS

Après l'accident

- SAMU : 15
- GENDARMERIE : 17
- POMPIERS POLICE SECOURS : 18
- A l'étranger : 112

Vous aurez le centre de secours national « LYON » qui vous proposera différentes langues et qui vous mettra en relation avec un centre de secours local.

Bien préciser le lieu où l'on se trouve (coordonnées GPS si possible).

Ce sont les services de sécurité qui décident de l'opportunité des secours « lourds » comme l'hélicoptère.

En cas de nécessité de transport à l'hôpital :

- Contactez directement un ambulancier fait gagner du temps.
- Les frais sont remboursés par la garantie accidents corporels.

Vous pouvez l'envoyer à Gras Savoye avec la déclaration d'accident.

Cas particulier : accident sur le domaine skiable

Contactez les secours sur piste.

Prise en charge directe possible par WTW ou à défaut adresser la facture de secours originale à WTW.

En cas de problème pour le règlement de la facture : contactez Gras Savoye

Service gestion : 09 72 72 29 02

ffrs@grassavoie.com

2. DÉCLENCHER L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Retour au domicile

Rapatriement = prise en charge du trajet retour au domicile.

Exemple : de l'hôpital à votre domicile.

Vous devez contacter ou faire contacter AXA Assistance par un tiers :

- +33 (0) 1 76 43 32 24

Si vous organisez votre rapatriement sans contacter AXA Assistance les frais ne seront pas pris en charge par ce dernier.



Il vous sera attribué immédiatement un numéro de dossier et demandé :

- votre numéro d'adhérent FFRS
- votre adresse et le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre
- les coordonnées des personnes qui s'occupent de vous.

Ce sont très souvent les services de AXA Assistance qui prendront contact avec taxi ou ambulance en cas de rapatriement.

3. DÉCLARER L'ACCIDENT

Après l'accident

- Déclarer l'accident dans les 5 jours ouvrés :
 - déclaration papier : imprimé disponible sur le site internet de la FFRS rubrique assurance - « Déclaration d'accident »
 - déclaration en ligne sur le site : www.grassavoie-montagne.com

Joindre à ce document :

- une photocopie recto/verso de votre licence
- un certificat médical initial précisant la nature de vos blessures et indiquant la durée d'incapacité sportive.

- Noter le nom des témoins éventuels.

Joindre un témoignage + une copie recto verso de la carte d'identité.

- Vous devez informer votre président de club avant l'envoi de votre formulaire de déclaration d'accident.

• WTW vous adressera, dès réception du dossier, un accusé de réception précisant votre référence de dossier et les modalités de gestion. Il faut attendre ce document avant de poursuivre la correspondance.

NB : Il est important d'avoir des déclarations de sinistre avec soi lorsqu'un club organise un séjour.